Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 1er mars 2022
(OR. fr)

6704/1/22
REV 1

LIMITE

COPS 93	PROCIV 25
POLMIL 50	ESPACE 20
EUMC 68	POLMAR 19
CIVCOM 29	MARE 19
CFSP/PESC 287	COMAR 17
CSDP/PSDC 100	COMPET 128
RELEX 276	IND 52
JAI 264	RECH 105
HYBRID 20	COTER 59
DISINFO 18	POLGEN 27
CYBER 65	CSC 69

PUBLIC

NOTE

Origine:	La Présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Paquet défense de la Commission - Note pour la suite des travaux

ANNEXE

Note de la Présidence

Au Comité des représentants permanents

Paquet défense de la Commission

Note pour la suite des travaux

PUBLIC

1. Après la présentation du paquet Défense lors de sa réunion du 16 février, le Coreper a eu une première discussion lors de sa réunion du 23 février.

Cette réunion a permis de constater un large soutien de principe aux principales mesures proposées par la Commission, notamment dans les domaines suivants :

. accroître les investissements dans le domaine de la défense, notamment en faveur de la recherche et du renforcement des capacités dans les cadres de coopération de l'UE.Améliorer l'efficience globale des dépenses en matière de défense au sein de l'UE, tout en tenant compte des engagements existants. Veiller à ce que d'autres politiques horizontales, telles que des initiatives en matière de finance durable, restent compatibles avec les efforts de l'Union européenne visant à faciliter l'accès de l'industrie européenne de la défense à un financement et à des investissements suffisants,

. développer les synergies entre la recherche et l'innovation dans les domaines civils et de la défense,

. renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que la coopération transfrontalière en matière de sécurité et de défense et l'ouverture des chaines de valeur au sein de l'UE,

. renforcer la dimension de sécurité et de défense des activités spatiales au niveau de l'Union européenne,

. renforcer la cybersécurité et la cyberdéfense. En ce qui concerne la création d'une unité conjointe de cybersécurité (UCC), plusieurs Etats membres ont invité la Commission à respecter les compétences des Etats membres,

. renforcer la résilience européenne dans l'ensemble des dimensions, et notamment la lutte contre les menaces hybrides. Le travail initié au Conseil, notamment sur la boîte à outils hybride, va se

poursuivre en groupe menaces hybrides (ERCHT), avec l'objectif de progresser très rapidement durant le 1er semestre 2022,

. prendre des mesures pour renforcer la mobilité militaire, projet phare de la coopération UE-OTAN, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et améliorer notre capacité à réagir rapidement en cas de crise,

. relever les défis liés au changement climatique pour la défense,

. poursuivre le dialogue avec les partenaires, en particulier les Nations Unies, l'OTAN et les Etats-Unis, dans les cadres agréés.

2. Lors du COREPER du 23 février, d'autres points du paquet Défense sont apparus comme devant faire l'objet de discussions plus approfondies.

Lors de la réunion du Coreper du 2 mars, les Etats membres sont invités à préciser leurs positions sur les éléments suivants :

a. Certains Etats membres ont souligné le besoin d'examiner plus précisément les incitatifs proposés par la Commission pour encourager l'acquisition conjointe de capacités développées de manière collaborative au sein de l'UE.

Pour mémoire, trois mesures sont proposées par la Commission :

. d'ici au début de 2023, présenter une proposition qui permettra une exonération de la TVA pour soutenir l'acquisition et la propriété conjointes de capacités de défense développées de manière collaborative au sein de l'UE, tout en veillant à respecter les règles de l'Organisation mondiale du commerce,

. d'ici à la mi-2023, sur la base des travaux du groupe d'experts sur la boîte à outils financiers, proposer de nouvelles solutions de financement pour faciliter l'acquisition conjointe, par les États membres, de capacités stratégiques de défense de l'UE s'appuyant sur une expertise déjà disponible,

. à la suite de l'évaluation intermédiaire du Fonds européen de défense, envisager une modification de l'article 13 du règlement (UE) 2021/697 établissant le Fonds européen de la défense, afin de renforcer le système de primes FED lorsque les États membres s'engagent à acquérir et/ou à posséder conjointement les capacités de défense en cours de développement.

PUBLIC

b. L'articulation entre la réduction des dépendances stratégiques et la coopération avec les partenaires a été posée par plusieurs Etats membres. Tout en soulignant l'importance de coopérer avec des partenaires du monde entier partageant les mêmes valeurs, la Commission rappelle, dans son paquet, un objectif général de réduction des dépendances stratégiques en matière de sécurité et de défense.

c. S'agissant des moyens de continuer de progresser vers des pratiques de contrôle des exportations rationalisées et plus convergentes, en particulier en ce qui concerne les capacités de défense développées conjointement, plusieurs Etats membres ont rappelé que ce sujet relevait de la compétence nationale des Etats membres.

d. En ce qui concerne les enjeux de sécurité et de défense dans l'espace, deux Etats membres ont souhaité rappeler la nature civile du programme spatial de l'UE.

e. Enfin, quelques Etats membres ont rappelé qu'il ne fallait pas préempter le prochain cadre financier pluriannuel.

3. Sur la base de ses discussions lors de ses réunions des 16, 23 février et 2 mars, le Coreper fera une synthèse des travaux lors de sa réunion du 7 mars sur le Paquet Défense. Il fera aussi lors de cette réunion une synthèse des travaux sur la REV 2 de la Boussole stratégique.

La réunion informelle des Chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra en France les 10 et 11 mars abordera également la question de l'industrie de défense.

Les éléments pertinents pourront être ensuite repris dans la version finale de la Boussole stratégique en vue du Conseil Affaires étrangères du 21 mars et du Conseil européen des 24 et 25 mars.

L'examen détaillé des propositions à venir de la Commission sera organisé le moment venu dans les enceintes préparatoires du Conseil./.

PUBLIC